



Llywodraeth Cymru
Welsh Government

POUR UN PARTENARIAT RENOUVELE ENTRE
LE GOUVERNEMENT GALLOIS
ET
LA REGION BRETAGNE

Les fortes similitudes, géographiques, démographiques et culturelles entre le Pays de Galles et la Bretagne ont formé le terreau d'un partenariat déjà ancien entre les deux régions. Sur cette base, de nombreux échanges ont pu se développer, notamment à travers les jumelages de communes et les échanges citoyens entre les deux territoires.

Le 15 janvier 2004, un Protocole de coopération entre l'Assemblée Nationale pour le Pays de Galles et la Région Bretagne était signé à Rennes pour renforcer les échanges entre nos territoires et notre coopération dans le cadre de réseaux européens et internationaux. Ce Protocole a été précisé par un Plan d'action signé le 16 juin 2006 définissant des pistes de coopérations concrètes dans onze domaines.

Après cinq années de mise en œuvre et dans un contexte européen où les coopérations entre régions d'Europe se sont multipliées et diversifiées, les deux régions ont entrepris d'actualiser ce plan d'action et d'en signer une version révisée en 2012. Ce processus, qui repose sur un bilan partagé de la coopération entre nos deux territoires, vise à intensifier l'efficacité de notre partenariat par la sélection de sujets porteurs pour lesquels des perspectives d'action concrète ont pu être identifiées conjointement.

Dans ce cadre, nous réaffirmons notre engagement à poursuivre ce partenariat entre nos territoires, et confirmons donc les principes arrêtés dans le Protocole de 2004.

Sans exclure d'autres sujets pouvant présenter des opportunités de coopération dans le cadre de cet accord, et sur la base de nos premiers échanges en février dernier, nous nous proposons d'étudier la possibilité de travailler ensemble dans les domaines suivants :

- Echanges d'expériences et de pratiques autour du changement climatique
- Prospection dans le domaine des énergies marines renouvelables (notamment au travers d'une initiative conjointe au sein du Climate Group).
- Développement d'actions communes dans le secteur de la formation professionnelle, notamment au travers d'échanges entre établissements bretons et gallois

- Echanges d'expériences et de pratiques autour des dispositifs de prévention en matière de santé, visant plus particulièrement les jeunes
- Renforcement de l'implication du partenariat à l'échelle européenne et internationale à travers :
 - la participation conjointe aux réseaux européens et internationaux
 - l'implication commune dans des projets financés par les dispositifs communautaires

Nous poursuivrons l'exploration des opportunités et projets spécifiques au travers desquels les parties prenantes de Bretagne et du Pays de Galles pourront développer une coopération porteuse de bénéfice mutuel.

A Rennes, le 24 juin 2011,

Pour la Région Bretagne

Pour le Gouvernement gallois

Jean-Yves Le Drian
Président du
Conseil régional de Bretagne

The Rt. Hon Carwyn Jones AM
Premier Ministre
du Pays de Galles